



**13^e CONGRÈS DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE**
Doha, 12–19 avril 2015



Pour information seulement — document sans caractère officiel

LES EXPLOITS ET LES DÉFIS DANS LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prévention efficace de la criminalité ainsi que le bon fonctionnement des institutions judiciaires sont essentiels pour consolider la paix et pour renforcer les profits de développement. En résumé, l'état de droit est indispensable pour le développement durable. La relation étroite entre l'état de droit et les droits humains est aussi largement reconnue avec des changements visant l'accès à la justice, la corruption, la liberté de presse et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport sur l'avancement du processus sur le développement durable ou agenda post 2015 que "la paix, la stabilité, les droits humains, une gouvernance effective basée sur l'état de droit ainsi que la transparence des institutions sont les résultats et les catalyseurs du développement. Il ne peut y avoir de paix sans développement et vice versa. La paix et le développement durable ne peuvent être pleinement accomplis sans le respect des droits humains et de l'état de droit." Ces perceptions ont été reprises durant les réunions régionales préparatoires du treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale et ont été soulignées dans les débats de l'Assemblée générale.

L'établissement des cadres juridiques, le contrôle de l'application des règles et des procédures ainsi que la réduction de la corruption ont favorisé l'efficacité de l'accès aux services sociaux comme la santé, l'éducation et autres. Cependant, leur absence a été citée comme des facteurs n'ayant pas permis à certains pays d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des lois adéquates et des mécanismes d'application crédibles ont contribué à accroître les opportunités, notamment aux femmes et aux groupes défavorisés, de participer à la vie économique et politique.

Le cadre juridique

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) soulignent les impacts négatifs des activités criminelles sur le développement. L'UNTOC aborde également le recouvrement des avoirs — la récupération des patrimoines nationaux pillés — en tant que principe fondamental qui a des impacts positifs sur le développement.

Le Protocole relatif à la Convention sur la criminalité transnationale organisée sur la traite de personnes exige l'adoption de mesures destinées à atténuer les facteurs de vulnérabilité des personnes aux traites tels que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances. De même, le Protocole sur le trafic de migrants accorde une très grande importance aux mesures de prévention ciblant les immigrants potentiels, dans le but de lutter contre les causes socioéconomiques fondamentales de ce phénomène. Le Protocole sur le trafic des armes à feu tient compte également du développement social et économique ainsi que des droits des personnes à vivre en paix.

Les différents Congrès des Nations Unies sur la criminalité, notamment ces quinze dernières années, sont axés sur les liens entre l'état de droit et le développement. Par conséquent, les États membres ont chacun reconnu l'influence positive relative d'un système de justice pénale fonctionnel, efficace et humain et d'un développement économique et social durable à long terme.

Nécessité de collecte de données

La collecte de données ainsi que l'analyse de la criminalité et des systèmes de justice pénale sont essentielles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques générales et de programmes de prévention du crime. La collecte de données et l'analyse peuvent

représenter un défi, en particulier pour les pays à faible et à moyen revenu.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutient les États membres dans le renforcement de leur collecte de données officielles et dans la diffusion des informations pertinentes grâce à l'Enquête sur les tendances de la criminalité.

Les résultats des enquêtes peuvent aider à formuler des politiques de prévention efficace du crime et à développer les connaissances sur les forces motrices du comportement délictueux.

Surmonter les défis pour la réforme

La réforme du système de justice pénale est une question sensible et difficile. Elle est foncièrement politique, comme elle concerne les ressources et les droits acquis et touche souvent les sujets délicats tels que la corruption. Les fonctionnaires corrompus sont par ailleurs susceptibles de résister au changement du statu quo.

Soutenir les processus de réforme dans les pays en transition ou sortant d'un conflit présente des défis particuliers. Dans la République démocratique du Congo, diverses organisations des Nations Unies ont mis au point un programme conjoint de soutien à la justice basée sur les priorités et les besoins nationaux. En Somalie et au Burundi, les stratégies des Nations Unies sur l'état de droit ont été développées pour prévenir la non-cohérence et la duplication des efforts.

Afin de lutter efficacement contre toutes formes de criminalité, notamment les crimes organisés, la

corruption et le terrorisme, une approche coordonnée est nécessaire. Le renforcement d'un secteur du système de justice pénale est insuffisant. À titre d'exemple, le fait d'appuyer uniquement la police ne fait que favoriser la lenteur des procédures, y compris le retard dans les procès, et à multiplier le recours à la détention provisoire, favorisant la surpopulation carcérale. La police, la poursuite, les tribunaux et la prison fonctionnent plus efficacement lorsqu'ils sont en interaction et assimilent leurs efforts aux travaux importants accomplis par d'autres secteurs et par la société civile.

Dans une approche basée sur les droits humains sur la réforme de la justice pénale, les ayants-droit et les obligataires peuvent être clairement identifiés, et on peut répondre aux besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes en passe de devenir des victimes de la marginalisation et la discrimination.

Conclusion

Les défis essentiels du développement comprennent l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des institutions et la réduction de la vulnérabilité face à la corruption.

Le Congrès sur la criminalité examinera le rôle crucial de l'état de droit en tant que catalyseur du développement ainsi que son résultat et comme partie intégrante de la croissance durable et équitable. Il discutera également de l'importance d'inclure l'état de droit, en particulier la prévention du crime et le renforcement du système de justice pénale dans les objectifs de développement durable. ■